



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 103

Question orale n° 71

Texte de la question

M. Christian Demuynck attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'inquiétude des habitants de Seine-Saint-Denis du fait du projet d'autoroute A 103. Ce projet, vieux de quarante ans, est destiné à relier l'autoroute A 3, qui arrive à l'échangeur de Rosny-sous-Bois, à l'autoroute A 4, à Noisy-le-Grand. Il y a quarante ans, le sud de la Seine-Saint-Denis ne comportait que des terrains consacrés à l'agriculture et des vergers, de Villemomble à Noisy-le-Grand. Depuis, cette région a été fortement urbanisée, et le tracé prévisionnel contenu dans le SDAU de la région parisienne, et récemment présenté par la direction régionale de l'équipement, ne tient pas compte de cette évolution. Ainsi, si ce tracé était maintenu, la A 103 couperait les communes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand (13^e circonscription de Seine-Saint-Denis). Une telle liaison autoroutière constituerait un drame pour l'environnement, mais aussi une dure épreuve psychologique pour les habitants légitimement attachés à leur tranquillité. L'autoroute A 103 traverserait également des quartiers à forte concentration de logements, où les habitants doivent déjà supporter des conditions et un cadre de vie difficiles. D'autre part, l'autoroute A 103 risquerait de détruire un patrimoine écologique sans égal en Seine-Saint-Denis : les bords de Marne de Gournay et le site du plateau d'Avron à Neuilly-Plaisance, protégés par deux arrêtés de biotope du fait de la richesse de sa faune et de sa flore sauvages. La nécessité et l'utilité de cette liaison autoroutière supplémentaire en Seine-Saint-Denis ne justifient donc pas les nuisances qu'elle apporterait aux riverains et les dégâts considérables qu'elle causerait à l'environnement. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir si le projet de la A 103 est considéré comme prioritaire, compte tenu des autres liaisons autoroutières non terminées (A 86, Francilienne), et de lui préciser si le Gouvernement peut s'engager à ce que l'autoroute A 103, si elle doit se faire un jour, ne soit jamais réalisée à ciel ouvert, mais en souterrain.

Données clés

Auteur : [M. Demuynck Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 71

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 1993, page 662

Réponse publiée le : 28 mai 1993, page 746

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1993